



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.11/2002/15
16 août 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail du transport des denrées périssables
(Cinquante-huitième session,
Genève, 11-14 novembre 2002)

CLASSE DE VÉHICULES G

Transmis par Transfrigoroute International

À sa dernière session, le WP.11 a examiné une proposition visant à introduire, dans l'annexe 1, une classe additionnelle G pour une température intérieure de - 30 °C.

Il est indiqué dans le rapport que «cette proposition a été soutenue par Transfrigoroute International, qui estime que l'industrie des surgelés et les transporteurs ont besoin de cette classe, ce qui correspond à la pratique actuelle du marché, où la plupart des grands groupes commerciaux et des supermarchés exigent des températures d'environ - 28 °C» (TRANS/WP.11/204, par. 34).

La déclaration ci-dessus concerne uniquement Transfrigoroute Allemagne, les grands fabricants de produits alimentaires surgelés européens et l'organisation des chaînes de supermarchés européens, car la question n'avait pas été tranchée jusqu'alors au sein de Transfrigoroute International (TI).

À sa réunion du 21 juin 2002, la présidence de TI a décidé de ne pas préconiser l'adjonction d'une classe G dans l'ATP.
